Collège le Vieux Colombier

Procès verbal n°5

Conseil d'Administration du 18 mars 2019

,

Étaient présents:

Mme CRISCOLO, principale, M. THEVENON, principal adjoint, Mme SILVA, adjointe gestionnaire.
Mme COTTERET, CPE.
Mme BELLOIR, Mme HILL, Mme LHERITIER, M. MORLET, M. CHAPILLON, Mme BODEREAU, représentant les professeurs.
M. LE JEUNE, Mme BARBIER ROYER, Mme BENOIT, M. CARRIERE, représentant les parents d'élèves.
Mme DAVID, représentant les élèves
Mme HEUZE, représentant le conseil départemental.
M. LEROUX, personnalité qualifiée.
Mme LEGROS, agent comptable, invitée.

Étaient excusés:

M.FRANCO, représentant le conseil départemental.
Mme POUPINEAU, représentant Le Mans métropole.

Le quorum est atteint avec 15 personnes présentes. Mme Criscolo ouvre la séance à 17h35.

I- Approbation du procès-verbal du CA du 8/02/2019

Mme Criscolo passe au premier point, l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.
Vote :

Pour : 15
Abstention : 0
Contre : 0

II- Compte financier

Mme Legros présente le compte financier, elle explique qu'une fois ce dernier validé on peut se projeter en 2019. Les documents sont imprimés par services.
17H45, arrivée de Mme Barbier Royer

Le premier volet, l'AP (activité pégagogique), reçoit des financements de l'Etat (pour les manuels), du conseil départemental ainsi que des familles (pour les sorties et voyage). La subvention de fonctionnement est la même que l'année dernière. Il faut noter la subvention de 38 108,36 euros restant pour rééquiper le gymnase. Mme Legros explique qu'il faut regarder le document de synthèse sur les voyages, car il y a eu des réajustements pour Hambourg et Wehye ces voyages étant finalement moins chers que prévu.
18H Arrivée de M. Leroux
Mme Legros explique ensuite que tous les prélèvements votés à titre sécuritaire pour le service AP n'ont pas été utilisés.
Elle présente ensuite le service VE, vie de l'élève. Ce service comprend les fonds sociaux, les bourses départementales, ce service sera déficitaire. Sur les fonds sociaux il reste 915,97 euros.
Dans le service ALO, administration et logistique la ligne charges communes intègre une participation des familles sur la restauration. Il y a une hausse des recettes qui correspond à la location d'un appartement ainsi que de l'argent reçu de dégradations réparées. Sur ce service, l'excédent est important, il correspond à des prélèvements effectués sur les fonds de réserve qui n'ont pas été utilisés.
Mme Legros passe ensuite au service restauration. Elle explique que le prix de la demi-pension est fixé par le conseil départemental. Le service suivant, bourse nationale, concerne 92 élèves cette année.
Elle conclut sur le résultat de l'exercice qui présente un déficit de 5438.61 euros avec une insuffisance d'autofinancement de 2895,31 euros.
Elle demande au conseil d'administration de voter pour intégrer les résultats et les nouvelles valeurs des différents services. Elle présente un tableau avec différents indicateurs financiers. Les dépenses de viabilisation augmentent à cause du prix du gaz. Le fond de roulement est stable, mais en légère baisse. Sur le recouvrement des créances, en 2018 il reste à peu près 860 euros de créances non-recouvrées.
Mme Heuzé explique que le conseil départemental s'inquiète de l'importance des fonds de réserve, en 2019 ce sont 5 millions d'euros qui sont inutilisés sur ces fonds de réserve pour la soixantaine de collège de la Sarthe. C'est trop d'argent.
Mme Heuzé est surprise par la hausse de la dotation de fonctionnement indiquée par le tableau de bord.
Mme Criscolo explique que la direction académique demande à ce qu'il y ait 45 jours de fonctionnement possible avec les fonds de réserve et que le département estime lui qu'il faut 3 semaines à 1 mois. Le collège a connu une petite diminution de sa dotation, de 2%, car ses fonds de réserve étaient un peu élevés.
Mme Heuzé souhaite que l'on parle du bilan total de l'exercice, le budget du collège est de 437 172,26 euros. Dans ce budget, la restauration a un poids important avec 376 demi-pensionnaires.
Mme Legros revient sur la dotation de fonctionnement. Elle a effectivement baissé en 2018, mais le chiffre présenté dans son document intègre une dotation de 5000 euros pour les transports.

Mme Silva met au vote le compte financier :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Mme Silva met au vote l'intégration des résultats :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

III- DBM

Mme Silva présente des décisions budgétaires modificatives. Avec la n°1, des crédits ont été ouverts pour les voyages, car tous les voyages n'avaient pas été votés lors du budget primitif. La DBM n°2 concerne des subventions sur les manuels.
La DBM n°3 demande un vote, il s'agit d'un prélèvement de 7000 euros sur le service SRH pour un nettoyeur à vapeur coûtant 5600 euros et une fontaine à eau, dont le prix est assumé à 50% par le conseil départemental.

Vote de la DBM n°3

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

IV Sorties et voyages

Mme Silva présente un voyage à Paris sur une journée pour qu'une classe aille à l'Assemblée Nationale, invitée par Mme la député Tolmont et une autre au centre Georges Pompidou.
Vote du voyage pour la participation élève de 23 euros et pour accepter le don de 270 euros du FSE:

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Vote d'une sortie à Rennes le 23 avril pour 11 élèves de 4ème. Mme Criscolo explique qu'il s'agit des 11 élèves faisant l'option cinéma d'animation proposée par Mme Bernasconi avec un financement de la DRAAC, du FSE et de l'établissement.
Vote de l'autorisation de sortie et de l'acceptation des dons :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Vote pour deux sorties à Piacé pour deux classes de 3ème. La particpation est de 4.60 euros par élève et la DRAAC subventionne à hauteur de 300 euros.
Vote pour autoriser la sortie et accepter les dons :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Vote pour une sortie au cinéma, que toutes les 3ème aillent voir le film *Green Book* au cinéma le 4 avril 2019
Vote pour autoriser la sortie et accepter les dons :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Sortie au cinéma pour les 3èmes hispanisants
Vote pour autoriser la sortie et accepter les dons :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

M. Lejeune demande si, lorsqu'il n'y a pas de participation élève, la sortie est obligatoire car gratuite. Mme Criscolo répond que oui.

V Contrats et convention

Mme Criscolo présente la convention pour les cordées de la réussite. Elle explique que M. Leroux est encore là, car la commission permanente n'a pas validée notre nouvelle personnalité qualifiée. Elle explique que M. Leroux est concerné par le point suivant car c'est lui qui s'occupe des cordées de la réussite à l'ENSIM. Il s'agit d'un programme pour susciter l'ambition et développer chez les jeunes des parcours d'excellence.
M. Leroux explique que le but des cordées est de lutter contre l'autocensure et de travailler de la 4ème à la Terminale pour susciter l'ambition.
Mlle David, participant aux cordées, explique que c'est enthousiasmant, de rencontrer des jeunes pour faire des rencontres. Mme Barbier Royer demande si cette expérience peut être partagée avec les autres élèves. Mme Criscolo répond que oui lors de vie de classe par exemple. Mme Hill estime que 14 élèves c'est un nombre limité. Mme Criscolo répond que c'est déjà beaucoup, car plusieurs collèges sarthois sont impliqués dans le dispositif, et que cette année il y a peu de 3ème car des élèves qui étaient en 4ème l'an dernier ont quitté l'établissement. M. Leroux dit que le but est d'amener le plus loin possible l'enfant dans les cordées.

Vote pour la convention avec les cordées de la réussite :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Mme Heuzé présente une brochure éditée par 'Patrimoine le Mans ouest', sur la manufacture du tabac, qui est très riche pour connaître cette partie du Mans. Elle offre un exemplaire au CDI.
Mme Hill demande s'il était possible de mettre à nouveau les PV du CA sur le site du collège. Mme Criscolo répond que oui.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Criscolo lève la séance à 18H45.

La présidente du Conseil d'Administration

Le secrétaire de séance